

Les Bourbakis au Chenit d'après les ACChenit – procès-verbaux et correspondance –

P.-V., séance extraordinaire du 30 janvier 1871 :

Séance extraordinaire du 30 janvier 1871. Absents Henry Piguet et Auguste Aubert. Billet de logements. L'assemblée se réunit ce jour ensuite d'ordres reçus pour la confection de billets de logement pour la compagnie du bataillon 45 dans la commune.

Correspondance :

Bataillon No 45

Sur la demande qui lui en est faite, reconnaît et déclare que les quatre compagnies du bataillon 45 qui ont occupé la commune du Chenit dès le 1^{er} au 6 février 1871, se sont en général bien comportées et on peut remarquer leur politesse et leur bonne tenue malgré les services pénibles qu'elles ont eu à faire ; mais nous devons à la vérité le dire ici, qu'il nous est revenu qu'un grand nombre d'armes ont été distraites de leur destination vraie, au Poste des Mines, surtout où un gaspillage a été toléré par les soldats qui étaient préposés à leur garde, ceux-ci y étant intéressés.

Il est à notre avis urgent que l'autorité militaire agisse énergiquement pour réintégrer tout le matériel appartenant à la France.

De plus nous avons pu remarquer que l'organisation fédérale du Commissariat laisse beaucoup à désirer dans ses principes, puisque l'autorité militaire a été dans l'obligation de faire des réquisitions forcées toujours regrettables et attentatoires à la propriété et à la liberté.

Donné au Sentier ce 6 février 1871.

Ate Piguet syndic

LRochat

Correspondance :

La Sarraz, ce 10 février 1871

Monsieur le Syndic de la Commune du Chenit,

Monsieur le Syndic,

J'ai reçu votre lettre du 6e courant, soit certificat de conduite des 4 compagnies du 45^e bataillon qui ont occupé la commune du Chenit du 1^{er} au 6 courant.

Je vous remercie, ainsi que tous les citoyens de votre commune qui ont rivalisés de zèle pour accueillir convenablement les soldats de mon bataillon.

Je crois, cependant de mon devoir de répondre aux observations qui suivent le dit certificat.

Bien peu d'armes ont été gaspillées par les soldats du 45^e ; beaucoup l'ont été par des civils. La garde préposée à la surveillance de ce dépôt d'armes aurait peut-être pu, en agissant avec plus de rigueur, éviter qu'autant de personnes n'accaparent ces armes appartenant à la nation française. J'attribue à la bonne réception qu'ils ont eue dans la Vallée le fait que nos soldats n'ont pas mis autant de sévérité qu'ils l'auraient du peut-être dans l'exécution de leur consigne.

Pour votre gouverne, les armes que quelques soldats avaient cru pouvoir s'approprier, ont été rendues. J'espère que l'invitation de l'honorable préfet, Monsieur Golay, aura eu le même résultat pour les armes et les munitions dont un certain nombre de citoyens de la Vallée ont disposé.

Comme vous, Monsieur le Syndic, j'ai eu quelquefois l'occasion de remarquer que l'organisation fédérale du Commissariat laissait à désirer. Je ne saurais cependant lui faire des reproches à l'occasion de ce qui a du forcément se passer à la Vallée. Lorsque nous y sommes arrivés, l'autorité militaire fédérale ne savait pas du tout que nous aurions un si grand nombre de réfugiés à interner. Les mesures avaient été prises pour nourrir le 45^e bataillon. Les 10 000 Français environ qui sont entrés presque tous ensemble à la Vallée, ont naturellement amené quelque perturbation. Vous étiez, Monsieur, les premiers à insister pour que l'évacuation des prisonniers se fasse le plus promptement possible. Nous avons du, par exemple, demander des traîneaux pour débarrasser votre commune de la plus grande partie des malades. Les dits traîneaux avaient été demandés et promis pour 9 h. du matin et à 2 h seulement on a pu les avoir et on a du employer la (persuasion) et recourir même à la force pour les organiser comme il était nécessaire de le faire pour le transport de ces malheureux.

Cette (défaillance) de l'autorité militaire est sans doute regrettable, mais elle était due à des circonstances impérieuses dont il ne faut pas rendre responsable le Commissariat. Et permettez-moi de vous dire en terminant, Monsieur le syndic, que l'autorité militaire dont vous semblez vous plaindre, a fait tout son possible pour vous être utile et agréable et cela dans les limites des nécessités du moment.

Je serais heureux, Monsieur le Syndic, si vous vouliez donner connaissance de cette lettre à l'honorable corps que vous présidez. Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Giroux, Commandant du 45^e

P-V du 11 février 1871 :

Billets de logements. Inscription est prise d'une lettre de Mr. le Préfet de la Vallée, concernant les billets de logements des militaires en service au Sentier.

Correspondance :

*Préfecture du District
de la Vallée*

Sentier, le 11 février 1871

A la Municipalité du Chenit,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

J'ai reçu une réclamation au sujet de la répartition chez les bourgeois des hommes appartenant à la Compagnie de chasseurs de gauche du 49^e Bataillon cantonné au Sentier.

En effet, l'établissement des billets de logement a été faite très rapidement et d'une manière provisoire, et s'agissant de loger immédiatement cette petite troupe qui était à l'Orient de l'Orbe lorsque les billets furent ... ; or voilà sept jours qu'ils sont chez les mêmes bourgeois ; il y aurait lieu à la changer afin que cette charge soit répartie plus équitablement.

Agréez, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération.

Le Préfet : Gaspard Golay.

*Préfecture du District
de la Vallée*

Sentier, le 11 février 1871

A Monsieur le Syndic du Chenit,

Monsieur,

On m'a rapporté ce matin qu'un des malades français interné au chalet de la Thomassette était mort, qu'il aurait été inhumé en dehors des limites du cimetière sans avoir obtenu au préalable la permission.

J'ai télégraphié au Pasteur Rochat détenteur de l'acte civil au Brassus qui m'a répondu n'avoir pas reçu d'acte de décès.

Etant donc dans le doute, je vous serais fort obligé de me renseigner, s.v.p.

Je demande des renseignements de cette affaire à l'autorité militaire cantonnée à La Vallée.

Recevez, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma considération.

Le Préfet : Gaspard Golay.

*Préfecture du District
de la Vallée*

Sentier, 12 février 1871

A la Municipalité du Chenit,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

J'ai reçu une réclamation au sujet de la répartition chez les bourgeois des hommes appartenant à la Compagnie de chasseur de gauche du 49 Bataillon, cantonné au Sentier.

En effet, l'établissement des billets de logement a été fait très rapidement et d'une manière provisoire, et s'agissant de loger immédiatement cette petite troupe qui était à l'Orient de l'Orbe lorsque les billets furent commencés ; or voilà sept jours qu'ils sont chez les mêmes bourgeois ; il y aurait lieu à les changer, afin que cette charge soit répartie plus équitablement.

Agréez, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération.

Le Préfet : Gaspard Golay.

La Municipalité de Morges

Morges, le 14 février 1871

A la Municipalité du Sentier,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles toute la Suisse se trouve et particulièrement notre canton, nous venons vous demander si vous n'estimez pas qu'il y aurait lieu de réclamer du Conseil d'Etat le renvoi à une meilleure année des concours de l'espèce bovine. Le manque de fourrage qui a eu pour conséquence une diminution du bétail nous paraîtrait être une nouvelle raison pour demander le renvoi de ce concours.

Nous attendons une réponse de votre part avant de faire d'ultérieures démarches auprès du Conseil d'Etat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguées.

Le Syndic : J. Reymond

Le Secrétaire : E. Marmier

P.-V. Séance extraordinaire du 15 février 1871 :

Billets de logement. Absents Henry Piquet, Constant Capt. L'assemblée s'est réunie pour la confection de billets de logement pour trois compagnies du bataillon 178 arrivant aujourd'hui au Sentier et au Brassus.

Correspondance :

*Préfecture du District
de la Vallée*

16 février 1871

Municipalité du Chenit,

Monsieur le Syndic et messieurs,

Le Département militaire cantonné comprenant l'importance qu'il y aurait à pouvoir établir un historique des présents événements et de l'entrée dans le canton des troupes françaises, me charge de recueillir tous les éléments d'un rapport aussi complet que possible sur les faits qui se sont passés dans notre district ; veuillez svp, en ce qui concerne la commune du Chenit, me faire part de tout ce qui peut avoir un intérêt quelconque et servir au but qu'on se propose. Les détails les plus minutieux peuvent parfois avoir leur importance.

J'espère que vous accueillerez ces lignes avec bienveillance et que vous concurrez autant que vous le pourrez à ce que le public¹ et le pays tout entier soient parfaitement renseignés sur tout ce qui s'est passé sans les premiers jours de février dans notre vallon.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération.

Le préfet : Gaspard Golay.

P.V. du 20 février 1871 :

Soldats français. Dans une lettre de Mr. le Préfet qui demande encore de faire un rapport aussi complet que possible sur les événements qui se sont passés dans notre district pour l'entrée dans notre canton des troupes françaises, il est décidé de répondre à Mr. le Préfet qu'il est en fait aussi bien renseigné sur les faits qui se sont passés dans notre commune, mais toutefois que chaque membre de la Municipalité sera toujours prêt à donner les renseignements qu'il ne pourrait pas connaître.

¹ Public remplaçant deux mots illisibles.

Correspondance :

21 février 71

A Monsieur le Quartiermaître du bataillon no 49, Morges,

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez les engagements signés par chacun des militaires français malades expédiés le 15 courant. Je pense qu'ils doivent être remis à Monsieur le Commandant.

Nos voituriers qui sont allés mener les français au dit bataillon auront remis leurs bons qui devaient être changés dans 2 jours ; veuillez svp me dire par qui ils doivent être changés.

Je n'ai pas reçus de bons pour le corps du ... Vous m'obligeriez en me les adressant ; pour ceux-ci, nous avons fourni paille, bois et lumière.

Le bon que vous avez délivré pour les logements ne doit-il pas aussi être changé contre un bon réglementaire.

Veuillez, Monsieur le quartier maître, être assez obligeant pour m'honorer d'une réponse le plus tôt possible.

Je vous prie de bien vouloir présenter mes respects et mes amitiés à votre ... et vous, Monsieur, veuillez en particulier recevoir l'assurance de mon estime.

LRochat

P.S. Notre population garde toujours de bons souvenirs de ce bataillon ...

1^{er} mars 71

A Monsieur le Préfet du District de la Vallée, Sentier

Monsieur le Préfet.

Par votre honorée du 16 février dernier, vous nous demandez un historique des événements qui se sont passés dans notre commune dès le premier février.

Nous croyons, Monsieur, qu'à ce sujet vous êtes aussi bien et peut-être encore mieux renseigné que nous et que tout ce que nous pourrions vous dire n'aurait à nos yeux pas grande portée dans l'intérêt du mémoire que vous êtes appelé à faire.

Cependant chaque membre de la Municipalité se met entièrement à votre disposition et se fera un plaisir de vous donner des renseignements qui pourraient vous intéresser et qui seraient en sa connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération.

Pour la Municipalité

Le Secrétaire : L. Rochat

1^{er} mars 1871

Bataillon No 11

Sur la demande qui lui en est faite, considère et déclare que les deux compagnies No 2 Capitaine Ottiker, No 3, Capitaine Siegfried du bataillon no 11 (Zürich) cantonnés dans la commune du chenit dès le 21 février dernier, se sont admirablement bien comportées, tant sous le rapport de la moralité, de la politesse, de la bonne tenue et de la régularité dans le service pénible qu'elles ont eu à faire.

Nous devons aussi nos éloges à l'Etat Major cantonné au Sentier et à tous Messieurs les officiers pour la bonne direction de leurs troupes et pour les procédés dont ils ont usés envers notre population qui conservera les meilleurs souvenirs de tous ces Confédérés Zurichois.

En foi de quoi nous nous faisons un devoir de leur délivrer le présent certificat.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire des verbaux :L. Rochat.

1881.

F^o 359

Reettes.

Titre V. Recettes extraordinaires.

N ^{os} des pièces justificatives	§. a. Rembours divers.	Franco. Cent.	
60	De l'Etat, la subvention annuelle pour aider la commune au paiement des intérêts de l'Emprunt pour le rachat des biens nationaux	2000	00
61	De la Commune de l'Abbaye, sa part pour le salaire de l'écurie pour 1881, soit les 3/5	60	00
62	De la Commune du Lieu pour	80	00
63	De la dite Commune pour solde au compte de l'établissement de la voirie	4	36
64	De la Commune de l'Abbaye pour	3	21
65	De la dite Commune sa part à divers travaux aux abords de la voirie	13	41
66	De la Commune du Lieu pour	17	88
67	De la Confédération pour rembourse des frais occasionnés par les internés français	1635	80
68	De la Confédération pour	1000	00
69	De l'Etat pour	333	46
70	De l'Etat pour	615	03
71	De l'Etat pour	617	34
72	De l'Etat pour	799	60
73	De l'Etat pour le lazareth de la Thormannette	24	43
74	De l'Etat l'indemnité à la Commune pour les services de malades à charger sur les routes de première classe en 1880	417	43
		7691	94

§. b. Dépenses extraordinaires.		
Internés Français		
142	St Meylan, frères, au tollier, pour transport de matériel de guerre des Evoli au tollier	1
143	St Audemar, Charles-Henri, au Brassus, pour trois voitures	0
144	St Colay, Riefel, au Lenthier, pour transport	9
145	St Ligué, César, au tollier, pour 10 voitures	36
146	St Ligué, Henri, deffeur pour 10 voitures	20
147	St Ligué, Auguste, des de la Combe, pour 8 voitures	16
148	St Meylan, Gustave, au Brassus pour une voiture	2
149	St Aubert, Auguste, au Brassus, pour	2
150	St Raymond, François, à l'Quier, pour transport de malades des le Lenthier à l'Alle	15
151	St Capel, Charles, au Lenthier, pour	15
152	St Laffly, viturier au Lenthier, pour transport de malades des Lenthier au lieu et matériel des Evoli au Lenthier	6
153	St Ligué Auguste, des de la Combe, pour transport de malades au Brassus à Ode et	80
154	St Raymond, Lucien, au tollier pour transport de malades des Lenthier à Royet 12 voitures et matériel des Evoli au Lenthier	49
		258

Dépenses.

Citre II. Militaire.

N ^o des pièces justificatives		Francs	Cent
§. 1. Dépenses extraordinaires.			
Internés Français. Suite et Report		258	..
155	St Meylan, Henri, cocher, derrière la 1 ^{re} pour transport de malades des sentiers à L'Isle et fourniture de matériel des Firols au sentier	28	..
156	St Riquet, Louis, cocher, chez le Brigadier pour	43	..
157	St Martinet, Alexandre, fermier, pour transport de malades des la Chomasette à Vallée	44	..
158	St Meylan, Amé, 1 ^{er} pour transport de malades du Brassus à Orbe	25	..
159	St Golay, Auguste, cocher, transport de malades des sentiers à L'Isle et fourniture de matériel au sentier	25	..
160	St Riquet, Armand, cocher, pour transport de malades du Brassus à Orbe et à Vaulion et fourniture de matériel des Firols au sentier	46	..
161	St Capet, Louis, m ^{re} , pour transport de malades des sentiers à la Chomasette et à L'Isle	18	..
162	St Talon-Delay, pour transport de malades des L'Orion à la Chomasette	3	..
163	St Renaud, François, boulanger, pour du pain fourni à l'ambulance de la Chomasette	94	..
164	St Rochas, Paul, boucher, pour fourniture de viandes à l'ambulance du Brassus et Chomasette	63	23
165	St Martinet, Alexandre, pour diverses fournitures à l'ambulance de la Chomasette	122	20
166	St Aubert, Auguste, au Brassus, pour paille et courses du Docteur à la dite ambulance	13	30
167	St Riquet, Louis, pour entretènement d'un soldat français et fournitures à la dite ambulance	34	10
168	St Audernan, Louis, m ^{re} , et Riquet, Jérôme, pour location du logement de la Chomasette et bois brûlé dans ces établissements par les internés français	90	..
169	St Harry, François, à L'Orion, pour fourniture paille à l'ambulance du sentier	11	..
170	St Rochas, Paul, au Brassus, pour local, chauffage et lumière à l'ambulance du Brassus	32	..
171	St Aubert, Émile, régente au Collège, pour désinfection de la salle d'école du dit lieu	1	15
172	St Hermenod, Louis, au Collège, pour avoir nettoyé le collège du dit lieu	5	..
173	St Golay, Julien, pour subsistances aux internés et nettoyage des prisons	114	10
174	St Riquet, Moïse, maraîcher, pour nettoyage du temple du sentier	12	30
175	St Reich, pharmacien, au sentier, pour chlorure de chaux et médicaments	35	65
176	St Golay, Georgette, pour avoir nettoyé le collège du sentier	2	..
177	St Hofstaetter, veuve du Docteur, pour fourniture de chlorure de chaux à l'ambulance du sentier	3	..
178	St Leconte, Léon, m ^{re} , pour fourniture de soude, pour nettoyage des locaux requis	1	60
179	St Raymond, Jules, m ^{re} , pour diverses fournitures pour	21	20
180	St Riquet, pour, m ^{re} , Tillard, pour 30 lb de soude pour désinfecter les chambres d'indes du Brassus	6	..
181	St Raymond, Lydie, pour cinq heures employées à nettoyer les dites chambres	1	25
182	St Leconte, Eugénie, pour journées pour	10	..
183	St divers ouvriers pour nettoyage du temple et des quatre salles d'école du Brassus	133	15
184	St Capet, Louis, ambulancier, pour nettoyage de la grande salle, transport de malades et fourniture de couchage	93	..
185	St Kiste, Jules, chez le Maître, pour nettoyage du corps de garde	5	..
186	St Meylan, François, inspecteur au sentier, pour vacations à la voirie	21	50
187	St Lathur, éleveur, pour entretènement de chevaux	69	..
188	St Pailard, architecte, au Brassus, pour vacations au sujet du passage des français	15	..
189	St Peizer, Eugène, serneur, montant d'une note concernant les Internés	33	..
190	St Riquet, François, Élie, m ^{re} , pour fournitures diverses	29	45
		1672	98
190 bis	St Riquet, Louis, au Collège, pour quinze voitures de matériel des sentiers au sentier et au sentier au Collège	34	..
		1712	98

Depenses.

Titre II. Militaire.

N ^o des pièces justificatives		S. E. Dépenses extraordinaires. Occupation militaire.	Franco.	Cent.
191	A Rochas, Louis, à l'enseigne, secrétaire municipal, pour autrures qu'il a payés pour paille au sujet de l'occupation militaire		533	65
192	St Guignard, Jules Edmond, au lieu pour une erreur produite sur une vente de foin		10	..
193	St Audemars, Henri, Bar du Cherif, pour fourniture de bûches & paille pour la hère		20	..
194	St Ligué, Louis à Henri, chez le bœuf pour fourniture de paille etc		11	..
195	St Ligué, Henri Joseph fils, au sentier, pour 716 lb foin à 8 ps 50 le cent		60	80
196	St Aubert, Jules, Bourcier, pour fourniture de paille pour la poste de D ^{re} la Côte		8	..
197	St Ligué, Auguste, Syndic, pour pour la poste des Ligués dessus		4	..
198	St Keylan, frères, au solliat pour pour la poste de Pissot		3	..
199	Autr dit pour		6	..
200	St Aubert, Philippe, au solliat, pour 91 lb avoine		16	38
201	St Aubert, frères, au solliat, pour fourniture d'avoine		10	80
202	St Capé, frères, au solliat pour 100 lb avoine		18	..
203	St Capé, Louis, Scierie pour 85 lb ..		15	30
204	St Golay, Charles, sentier pour 120 lb ..		21	60
205	St Capé, Charles, Scierie pour 66 lb ..		11	88
206	St Ligué, Jules, Scierie pour 63 lb ..		11	34
207	St Raymond, Louis, perruier, pour 90 lb ..		12	60
208	St Capé, Henry, au Brassus, pour fourniture de bois, pour la poste militaire		15	..
209	St Golay, Elise, à la Corne pour pour la poste de la Corne et Ligué dessus		18	..
210	St Raymond, Lucien, au solliat, pour au Châtel des Grands-plats		13	..
211	St Audemars, Eugène, Bar du Cherif, pour un moule de bois aux portes de la Pruhignière et Bar Rodet		21	..
212	St Raymond, David, Directeur de la Commune pour un char de bois de sapin		11	..
213	St Audemars, Louis, nég, au Brassus, pour fourniture de bois à l'ambulance de la Thomassette et		84	50
214	St Bernay, Etienne, Bar du Cherif, pour deux moules sapin & fayard, poste de la Pruhignière		12	..
215	St Simon, Francis, pour deux moules de bois de sapin		42	..
216	St Ligué, Jean François, nég, pour fourniture d'avoine, bois et double les fourgons du Brassus à D ^{re} la Côte		103	40
217	St Aubert, Auguste, nég, au Brassus, pour avoine, bois, paille et courses avec ses chevaux		158	48
218	Deux frères Rochas, bouchers, pour fourniture de viande à la Thomassette et sans pay de viande		35	80
219	St Golay, Rose, Cornet du Mousellon pour fourniture de lait à l'ambulance de la Thomassette		9	..
220	St Renaud, François, boulanger, pour fourniture de pain		9	75
221	St Ligué, Ulysse, cafetier, pour fourniture de chandelles au poste de D ^{re} la Côte		1	60
222	St Aubert, frères, nég, D ^{re} la Côte, pour chandelles et autres fournitures		23	95
223	St Aubert, Paul, huilerie, pour fourniture de chandelles au poste de la Pruhignière		1	80
224	St Guignard, Henri, D ^{re} la Côte, pour fourniture de papier et chandelles		2	40
225	St Keylan, Jacques, nég, au sentier, pour éclairage du poste au dit lieu		33	40
226	St Lecoulter, Lévy, nég, au Brassus, pour fourniture de chandelles		16	95
227	St Raymond, Jules, nég, pour logement de chevaux et fourniture de lumière		36	25
228	St Raymond, Léon, D ^{re} la Côte, pour fourniture de vin et chandelles		50	80
229	St Rochas, Paul, boucher, pour quatre voyages au Brassus à la Pruhignière		8	..

230	Le Martinich, Alexandre, fermier, pour transports de malades et transferts de bois	32
231	Le Meylan, Samuel, voiturier, pour la voiture d'un moule de bois de l'Orient au sentier	3
232	Le Golay Henri, chez le Bailli, pour voiturage de paille à divers postes militaires	3
		1518

Titre II. Militaire.

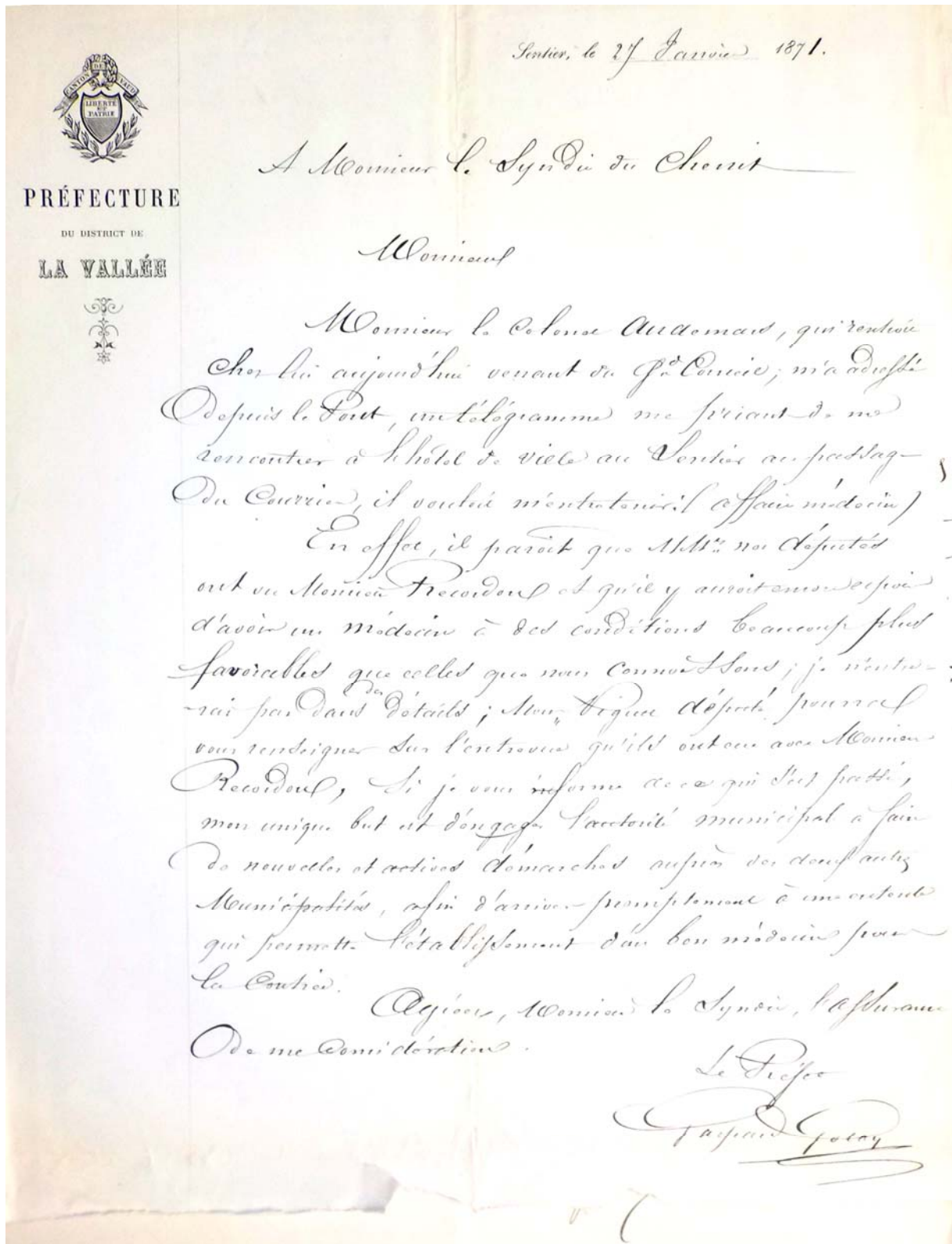
N ^o des pièces justificatives	Lib. Dépenses extraordinaires. Occupation militaire.	Franco.	Cent
	<i>Suite & Report</i>	1518	99
233	Le Capel, Constant, m ^{re} , pour voiturage de bois de l'Orient au sentier.	6	50
234	Le Meylan, Gustave, voiturier, au Brassus, pour une course au Brassus à la Pruchignière.	2	00
235	Le Capel, François, voiturier, Devrière la Côte, pour transports de 1/2 moule de bois au poste de la Combe.	2	00
236	Le Reynaud, David, Directeur de la Commune, pour quatre courses du sentier au Pont d'au lieu et pour d'un moule de bois de sapin au poste du sentier.	38	00
237	Le Reynaud, Eugène, garde-Écluse, pour diverses vacations au sujet de l'occupation militaire.	10	10
238	Le Vallon-Belay, pour fourniture d'un moule de bois et transports de matériel.	13	00
239	Le Laffely, Henri, au sentier, pour voiturage de bois et paille dans divers postes militaires.	5	00
240	Au dit pour triage de paille aux postes de Devrière la Côte et de la Combe.	3	00
241	Au dit pour avoir doublé le fourgon du bataillon 49 avec deux chevaux du sentier à L'Isle et transports d'effets militaires.	34	50
242	Le Polay, Honoré, chez le Bailli, pour avoir doublé les fourgons du sentier à L'Isle et à St Georges.	28	00
243	Le Aubert, François, voiturier, pour avoir doublé le fourgon du 5 ^e de la moterie au Braguis.	5	00
244	Le Golay, Charles, voiturier, pour avoir doublé le fourgon du Braguis à St Georges.	10	00
245	Le Reynaud, François, Orient, pour transports des le sentier à L'Isle.	15	00
246	Le Reynaud, voiturier, au sentier, pour voiturages divers.	101	30
247	Le Audemars, Constant, Bar du Chenil, pour transports d'un malade au Brassus à Orlé.	22	00
248	Le Riquet, François, chez le Bailli, pour une voiture au sentier à Gimel.	18	00
249	Le Riquet, Louis, Brigadier, pour avoir doublé les caissons du 11 ^e du sentier à L'Isle.	15	00
250	Le Meylan, Frédéric, voiturier, pour avoir doublé les fourgons du sentier à L'Isle et de l'Orient au Brassus.	20	00
251	Le Meylan, Ami, m ^{re} , pour transports d'un malade du Brassus à St Loup.	22	00
252	Le Aubert, Henri, au Brassus, pour avoir doublé le fourgon du 5 ^e du Brassus à Holender.	12	00
253	Le Capel, Charles, aubergiste, pour pension de chevaux, voiture au sentier à L'Isle et à St Georges.	116	00
254	Le Meylan, Dami, voiturier, pour avoir doublé le fourgon du 11 ^e du Brassus à St Georges.	10	00
255	Le Meylan, Honoré, voiturier, pour avoir doublé le fourgon du 11 ^e du sentier à L'Isle.	15	00
256	Le Meylan, Samuel, Riquet-Dessus, pour une voiture du Brassus à L'Isle.	18	00
257	Le Riquet, Ulysse, tuteur de David Riquet, pour location du poste des Riquet-Dessus.	33	00
258	Au dit pour	30	00
259	Le Audemars, Charles, Henri, pour location et chauffage du poste de Devrière les Grandes Roches.	16	00
260	Le Meylan, François, Alfred, pour loyer du poste de la Combe au Houssillon.	58	00
261	Le Riquet, Ami, aubergiste au Bar du Chenil, pour location, chauffage et éclairage du poste d'Orlé.	72	30
262	Le Bon, Étienne, pour loyer et chauffage du poste de Bras-Rodas.	10	00
263	Le Audemars, Constant, pour loyer, éclairage et chauffage du poste des Grandes Roches.	14	50
264	Le Lecoulche, Henri, de Louis, pour loyer, éclairage, chauffage et papier, pour le poste de Froid.	259	00
265	Le Rochas, David, aubergiste au Brassus, pour location du poste militaire et pension de chevaux.	308	90
266	Le Capel, Louis, au Brassus, pour loyer du corps de garde, chauffage et éclairage, au dit lieu.	337	80
267	Le Reber, Christian, au sentier, pour transports du fourgon du bataillon 19, courses diverses, fourniture de paille et loyer du corps de garde au sentier.	230	20
268	Le de laussier, Hott, Gimel, sentier, location du corps de garde au dit lieu.	68	00
269	Les enfants de Jules Golay, au sentier, pour supplément de loyer du dit corps de garde.	35	00
270	Le Simonet, Veuve, veuve, pour 12 jours de location du dit corps de garde.	17	00
		3622	99

Dépenses.

Titre II. Militaire.

N ^o des pièces justificatives	S. B. Dépenses extraordinaires. Occupation militaire.	Franco.
	<i>Suite et Récapitulatif</i>	3622
277	M. Rochat, David, au sentier, pour avoir remis 6 vitres au corps de garde du sentier	4
278	M. Caph, Jules, Derrière la Côte, pour loyer et chauffage au poêle chez Lixas Caph	94
279	M. La Société de fromagerie au dit lieu, pour loyer et chauffage au poêle	55
279	M. Nicolo - Amaron, pour soins donnés à un militaire du 45 ^e	12
279	M. Golay, Frédéric, géolier, pour soins donnés à des militaires malades	15
280	M. Rochat, Louis-Simé, secrétaire, pour fourniture d'avoine, d'un lit à l'ambulance et une couverture perdue	27
280	M. Golay, René à la Combe, pour soins donnés aux varioleux à l'ambulance de la Romanette	12
280	M. Roch, pharmacien, au sentier, pour médicaments fournis aux divers bataillons pendant l'occupation militaire	81
280	M. Rochat, Louis-Simé, secrétaire municipal, pour vaccinations extraordinaires à l'occasion de l'occupation militaire	143
280	M. Liguet, François, Elie, m ^{pl} pour	55
281	M. Geizer, Eugène, garde champêtre, pour	29
282	M. Golay, Frédéric, géolier, sentier, pour	10
283	M. Golay, Henri, au Pramus, courses comme guide des soldats du bataillon 11	2
284	M. Golay, Julien, de Charles, pour avoir conduit un militaire au Pramus au sentier	1
285	M. Golay, Frédéric, géolier, pour avoir déchargé et remis un char de paille	1
		4198

Documents originaux



Seance extraordinaire
du 30 Janvier 1871.

Absents M^{rs}. Henry Piquet et Auguste Reibert.

Le conseil d'assemblée se réunit ce jour ensuite d'ordre du jour, pour la
confédération de billets de logement pour 4 compagnies de
bataillon 45^e dans la commune.

Bataillon N° 45

Un la demande qui lui en est faite —
reconnait et déclare que les quatre compagnies
du bataillon 45^e qui ont occupé la commune
du Chenil, les 7^{es} au 6^{es} Février 1871, ont
été en général bien comportées, on a pu
remarquer leur politesse et leur bonne tenue
malgré le service pénible qu'ils ont eu à
faire. Mais nous devons à la vérité le dire
ici, qu'il nous est revenu qu'un grand nombre
d'hommes ont été déshabillés de leur destination
vrais, au profit des mines surfaict, ou en
garde, ou été déshabillés, par les soldats qui
étaient préparés à leur garde, ceux-ci y
étant intéressés.

Il est à noter aussi un fait que l'autorité
militaire a été complètement pour réinté-
grer tout le matériel appartenant à la
commune.

On nous nous avons pu remarquer que
l'organisation fédérale du communisme
était beaucoup à désirer dans les principes,
puisque l'autorité militaire a été dans
l'obligation de faire des réquisitions forcées,
des vols, des pillages et attentats à la propriété
et à la liberté.

Donné au Chenil ce 6 Février 1871
Le Syndic
H. Piquet Syndic
A. Reibert

Vous la demande qui lui en est faite —
reconnait et déclare que les quatre ^{compagnies} du bataillon 45 qui ont occupé la commune
de Chenil dès le 1^{er} au 6 février 1841, se-
sont en général bien comportées, on a pu
remarquer leur politesse et leur bonne tenue
malgré le service pénible qu'elles ont eu à
faire; Mais nous devons à la vérité le dire
ici qu'il nous est revenu qu'un grand nombre
d'hommes ont été détachés de leur destination
vraie, au profit des Mines surfont, où un
gaspillage a été fait; par les soldats qui
étaient destinés à leur garde, ceux-ci y
étant intéressés.

Il est à noter aussi que l'autorité
militaire a été en permanence pour réinté-
grer tout le matériel appartenant à la
gendarmerie.

Je dois aussi vous faire remarquer que
l'incantation des décrets de l'annexion a été
faite beaucoup à désirer dans les premiers
jours; l'autorité militaire a été dans
l'obligation de faire des réquisitions, mais
aussi regrettables et attentatoires à la dignité
et à la liberté.

Fait au Vieux le 6 février 1841

Le Vieux

A. Piquet Syndic

J. Rochat

Le Sarraz le 10 février 1871.

Monsieur le Syndic de la Commune des
Chenit.

Monsieur le Syndic.

J'ai reçu votre lettre du 6 courant, soit certificats
de conduite des 4 compagnies du 45^e bataillon
qui ont occupé le Commun des Chenit des
1^{er} au 6 courant.

Je vous remercie, ainsi que tous les citoyens de
votre Commune qui ont témoigné de zèle pour
accueillir convenablement les soldats de mon
bataillon.

Je crois, cependant, de mon devoir de répondre
aux observations qui suivent le dit certificat.

Plusieurs d'armes ont été gaspillées par
les soldats du 45^e, beaucoup l'ont été par des
civils. - La garde nationale & la surveillance des
le dépôt d'armes aurait peut-être pu, en
agissant avec plus de rigueur, éviter qu'un
certain nombre de personnes s'appropriant les armes appartenant
à la nation française, j'attribue à la bonne
réception si ils ont eue dans la Vallée le fait
que nos soldats n'ont pas mis autant de révérence.

qu'il aurait dû jeter, dans l'exécution de leur
consigne.

Pour votre gouverne, les armes qui 2200 soldats
avaient eu pouvoir s'approprier ont été rendues,
j'espère sur l'invitation de l'honorable préfet, Monsieur
Galezy, avec le même résultat pour les armes
et les munitions dont un certain nombre de
citoyens de la Vallée ont disposé. —

Comme vous, Monsieur le Syndic, j'ai eu
l'occasion de remarquer que l'organisation
fédérale du Commissariat était à choisir, je
ne saurais, cependant, lui faire des reproches. A
l'occasion de ce qui a dû forcément se passer
à la Vallée. — Lorsque nous y sommes arrivés
l'autorité militaire fédérale ne savait pas du tout
que nous aurions eu si grand nombre de réfugiés
à l'intérieur. — Les mesures avaient été prises pour
nourrir le 45^e bataillon. Les 10.000 francs,
environ, qui sont entrés presque tous ensemble
à la Vallée ont naturellement amené une
perturbation. — Vous voyez, Monsieur, les premiers
à insister pour que l'occupation des prisonniers
se fasse le plus promptement possible. —
Nous avons dû, par exemple, demander des trains
pour déloger une commune de la plus
grande partie des malades, le dit train n'ayant

de demandes promises pour le service des malades et des
seulement, sur le terrain, et on a dû employer les
moyens de secours même le plus pour les blessés
comme il était impossible de le faire pour le transport
de ces malheureux. —

Cette proposition de l'autorité militaire est, sans doute,
regrettable, mais elle était due à des circonstances
imprévues, dont il ne faut pas rendre responsable le
commandant. — et permettez-moi de vous dire que
toutefois, Monsieur le Général, que l'autorité militaire,
dont vous yourself vous yourself, a fait tout son
possible pour vous être utile et agréable et, par là, sans
dépasser les limites des régimes de son service. —

Je serais heureux, Monsieur le Général, de vous
voir et de vous remercier de votre lettre et de l'honorable
corps que vous yourself yourself, et de cette attente, je vous prie
d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Groux C^{te} P^{re} H. J^{me}



PRÉFECTURE

DU DISTRICT DE

LA VALLÉE



Sentier, le 11 février 1871.

Monsieur le Syndic du Comité

Monsieur.

On m'a rapporté ce matin qu'un des
malades français internés au Chalet de la Champ
sette étoit mort, qu'il avoit été inhumé en l'honneur
de l'anniversaire de l'émancipation, sans avoir obtenu
auparavant la permission.

J'ai télégraphié au Baron Foch
Député de la Seine au Sénat, qui m'a
répondu m'assurant pour vous d'être d'accord.

Etant dans le doute, j'ai voulu vous en
être obligé de me renseigner S.O.P.

Je demande des renseignements sur
cette affaire à l'administration militaire de
La Vallée

Respectueusement,
Monsieur le Syndic
Assurance de ma considération

Le Directeur
Gaspard Gélard



PRÉFECTURE

DU DISTRICT DE

LA VALLÉE



Saintes, le 12 février 1871.

À la Municipalité de Saint

Winnem le Syndic et Messieurs.

J'ai reçu de réclamation au sujet de
la répartition des loyers de la bourgeoisie de la commune de gauche sur
2 naut à la Compagnie de Saintes, de gauche sur
44 Portuillins, carterons de Saintes.

En effet, l'état des lieux de la commune de
logements a été fait très rapidement et d'une manière
provisoire, et l'agitation de la bourgeoisie de la commune
cette petite troupe qui était à l'écart de la commune lorsque
les billets furent distribués, or on les a sept jours
qu'ils sont chez la même bourgeoisie, et y arrivent
sans à la changer, afin que cette charge soit ré-
partie plus équitablement.

Ceci, Messieurs le Syndic et Messieurs,
l'assurance de ma dévouement.

Le Préfet
Gaspard Godel



Morges, le 14 Février 1871.

LA MUNICIPALITÉ DE MORGES

*A la Municipalité du Sentier,
Monsieur le Syndic & Messieurs!*

Vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles toute la Suisse se trouve et particulièrement notre canton, nous venons vous demander si vous n'estimez pas qu'il y aurait lieu de réclamer du Conseil d'Etat, le renvoi à une meilleure année des concours de l'espèce bovine. — Le manque de fourrage qui a eu pour conséquence une diminution du bétail nous paraît être une nouvelle raison pour demander le renvoi de ces concours.

Nous attendons une réponse de votre part avant de faire d'ultérieures démarches auprès du Conseil d'Etat.

Agrées Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Syndic
J. Rymond*

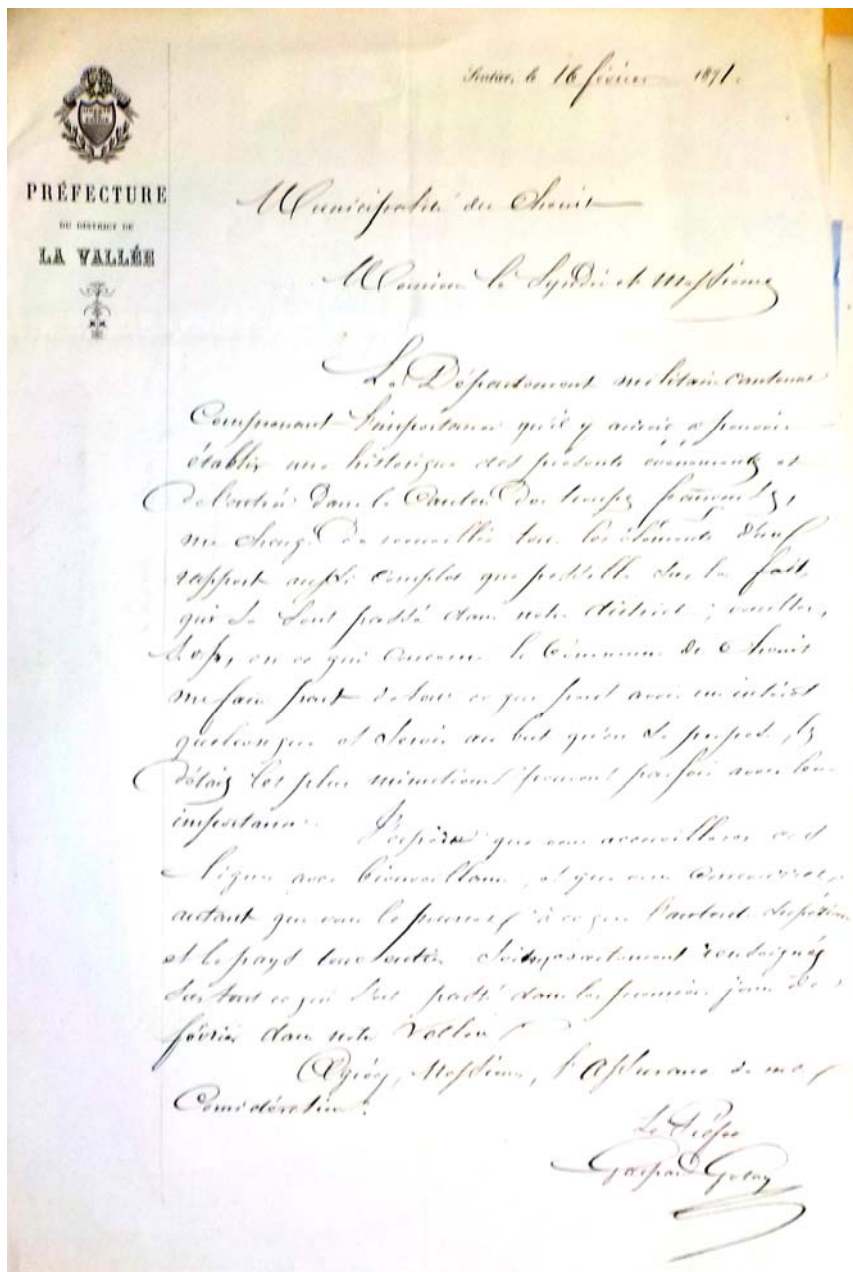
*Le Secrétaire
E. Marnier*

*Séance extraordinaire
du 15^e février 1871.*

Absents M^{rs}: Henry Piquet - Constant Lepel.

Billets de Logements L'Assemblée s'est réunie pour la confection de billets de logements pour ~~trois~~ compagnies du bataillon 1^{er} arrivant aujourd'hui, au Vendôme & au Drapier

fol 8



Séance extraordinaire
du 20 février 1871

Billets
de logements

fol 10

Absents: M^{rs} Henry D'igniel & sonnant Capet.
L'Assemblée se réunit à onze heures du matin pour la
conférence de billets de logements pour 2 compagnies du bataillon
N^o arrivant aujourd'hui au Centre et au Drapier.

Soldats
français

fol 0

Il a été reçu de M^r le Préfet qui demande, en vue de faire
un rapport aussi complet que possible, sur les événements qui se
sont passés dans n^{re} district pour l'entrée dans n^{re} Canton des troupes
françaises. Il est décidé de répondre à M^r le Préfet, qu'il est
au fait

aussi bien renseigné sur les faits qui se sont passés dans n^{re} Commune
mais toutefois que chaque membre de la Municipalité sera toujours
prêt à donner les renseignements qu'il ne pourrait pas connaître.

PV de la Municipalité du 20 février 1871.

21 février 91.

Monsieur le Lieutenant-maire du bataillon
N° 49 Orreca,

Monsieur.

Vous m'avez fait parvenir les engagements signés
par chacun des militaires français, belges, suisses,
le 18 courant, je pense qu'ils doivent être remis
à Monsieur le Commandant.

Mes vœux pour qu'ils soient tous fournis
de ce bataillon à l'État et qu'ils soient remis. Vous
serez, qui doivent être changés dans 8 jours, veuillez
m'en dire pour qu'ils soient changés.
Je n'ai pas reçu de vous pour le rassurer, que
vous les ferez vous-même, même les adresses, pour ceux-ci, nous avons
fourni, paille, bois & l'uniforme.

Et bien que vous n'avez désiré pour les engagements
ne soit-il pas aussi être changés contre un bon
vêtement d'été.

Veuillez Monsieur le lieutenant-maire être
après avoir été pour m'en donner d'une réponse la
plus tôt possible.

Je vous prie de bien vouloir présenter mes
respectueux & mes amitiés à votre femme et à votre
& vous Monsieur m'en faire part de votre
satisfaction de moi-même.

A. Achate

P. V. M. population garde toujours de bons souvenirs
de ce bataillon, officiers, tous officiers & soldats.

Messieurs le Préfet.

Par un honneur du 16^e l'ordre des vœux, vous nous
demandez un historique des événements qui se sont
passés dans la commune dès le premier l'ordre,

Nous croyons, Messieurs, qu'il est sujet aux idées
bien et peut-être encore : idem se valent que nous
et qui sont ce que nous pourrions vous dire maintenant à nos
yeux fins grande en l'ordre dans l'ordre de mémoire que
vous êtes appelé à faire.

En attendant chaque membre de la Municipalité -
se met entièrement à sa disposition et se fera un plaisir
de vous donner des renseignements qui pourrions vous manquer
et qui seraient à sa connaissance.

Je vous prie, Messieurs le Préfet, l'assurance de
haute et considération.

Pour la Municipalité
le Secrétaire Verbal

M. R. D.

1 Mars

74

Monsieur le Préfet du Département de la Vallée
Verdun

Monsieur le Préfet :

Par un honneur du 16, l'ordonnance, vous nous
demandez une histoire des événements qui se sont
passés dans ce canton de la 1^{re} commune de la 1^{re} section.
Nous croyons, Monsieur, que ce sujet vous est connu
bien et haut. Mais encore, nous tenons à ce que nous
et que tout ce que nous pourrions vous dire nous ait
peu de grande ou petite dans l'intérêt de la mémoire pour
vous être appelé à l'aide.

En attendant chaque membre de la Municipalité
se met entièrement à sa disposition et se fera un plaisir
de vous donner des renseignements qui pourraient vous servir
et qui seraient à la connaissance.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, l'assurance de
votre respectueuse considération.

Pour la Municipalité
le Secrétaire Verbal

M. R. R.

1. Mars

Bataillon N° 11

Sur la demande qui lui en est faite, certifie et déclare que les deux compagnies N° 2 Capitaine Ottobee, N° 3 Capitaine Vigoriot du bataillon N° 11 (Heurich) cantonnées dans la commune de Honit le 21 février dernier, se sont admirablement bien comportées, tant sous le rapport de la moralité, de la discipline, de la bonne tenue et de la régularité dans le service pénible qu'elles ont eu à faire.

Nous devons aussi nos éloges à M. Etal Emile - Cantonier au Ventiers et à sous-Préfets les officiers pour la bonne direction de leur troupe et pour les procédés dont ils ont usés envers notre population qui conservera les meilleurs souvenirs de leurs chers confédérés Heurichs.

En loi de quoi nous nous faisons un devoir de leur délivrer le présent certificat.

Pour la Municipalité
Le Secrétaire

Le Secrétaire Sub.

H. Heurich

